



01 DECEMBRE 2020
 > 21 DECEMBRE 2020



Un nouveau siège pour la CCMM en projet



Image 3D du projet du futur bâtiment de Moselle et Madon projeté lors du conseil communautaire.

Le nouveau bâtiment regroupera le siège et le pôle technique de la CCMM. Autre point à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire : les tarifs de l'eau.

Les tarifs de l'eau étaient à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire de Moselle et Madon. Gilles Jeanson, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, a fait un bref rappel sur le fonctionnement tarifaire eau assainissement.

« Depuis 2009, la CCMM applique un tarif progressif composé de trois parties. Pour les consommateurs de moins de 50 m³, le tarif est minoré. De 50 à 200 m³, le tarif normal est appliqué. Et, pour une consommation au-delà de 200 m³, le tarif est majoré. Il faut ajouter qu'en 2017, la CCMM a mis en place une tarification sociale de l'eau en partenariat avec la CAF pour les ménages dont le quotient familial est inférieur à 450 €, ce qui concerne environ un millier de foyers. »

tarif normal est appliqué. Et, pour une consommation au-delà de 200 m³, le tarif est majoré. Il faut ajouter qu'en 2017, la CCMM a mis en place une tarification sociale de l'eau en partenariat avec la CAF pour les ménages dont le quotient familial est inférieur à 450 €, ce qui concerne environ un millier de foyers. »

Enfin, il a proposé une actualisation du prix de l'eau de 0,2 % correspondant à l'inflation comme le prévoit la loi de finances pour l'année 2021. Concrètement, cela a pour effet d'augmenter de 1 centime le prix de l'eau, sans impact sur la redevance assainissement.

Ce conseil communautaire a été aussi l'occasion de présenter le projet de restructuration des locaux intercommunaux et, plus particulièrement, la construction d'un nouveau bâtiment qui regroupera le siège et le pôle technique de la CCMM partant du constat qu'à l'heure actuelle, la dispersion des sites est peu lisible, mal adaptée et coûteuse.

Améliorer le quotidien

Le projet permettra d'améliorer les conditions d'accueil du public et de faire évoluer les agents techniques dans des nouveaux locaux fonctionnels et conformes à la réglementation sur les conditions de travail.

Le futur bâtiment bénéficiera d'une surface de 1.750 m² sur 2 niveaux et sera relié au pôle technique. Le site comprendra également un stationnement pour l'ensemble des bus et des bennes à ordures. Le coût de l'opération est estimé à 4,5 M€ HT. Pour le financement, il est prévu 500.000 € de recette de session (vente de bâtiments) et les économies de fonctionnement induites à hauteur de 40.000 € par an, ce qui, au final, se traduira par une charge annuelle nette supplémentaire réelle estimée à 60.000 € par an.

Une simple question sur la manière d'alimenter le bâtiment en eau a mobilisé tout le débat avec une longue discussion sur tout l'historique sur l'usine de potabilisation de Neuves-Maisons.

Une remarque sur l'esthétique du bâtiment a permis de revenir sur la délibération et le vote à l'unanimité du projet.



COMMUNES

CCMM

Un protocole renforcé au lycée La Tournelle

Depuis le reconfinement, le LPR La Tournelle réussit l'exploit d'accueillir tous ses élèves grâce à un protocole cadré et renforcé. En lycée professionnel, les élèves sont considérés à risque face au décrochage. La priorité est donc de garder du lien social. Une des missions du proviseur, Lionel Beaufort.



Lionel Beaufort, proviseur du lycée La Tournelle pour la 2e année à Pont-Saint-Vincent

Le proviseur, Lionel Beaufort, estime que « l'enseignement à distance, en période de confinement, est une gageure en lycée professionnel ».

En effet, les élèves ont besoin de pratiquer dans le cadre de l'enseignement professionnel au sein de plateaux techniques et d'équipements « permettant de reproduire en grandeur réelle ou simulée les conditions d'exercice des activités professionnelles (le

Pôle enfant, la cuisine pédagogique, la chambre des erreurs...) ».

Structure atypique, le lycée est le siège du Pôle Régional des Métiers du secteur sanitaire et social. Il accueille des apprenants sous statut scolaire (lycéens), mais également des apprentis (CFA) et des stagiaires de la formation continue (Greta).

Entre autres formations, il prépare des élèves au Bac pro ASSP et au diplôme d'aide-soignant, particulièrement recherchés en ces temps difficiles. Le CAP « Production et Service en Restauration » attire également de nombreux élèves issus de Segpa.

Rythme normal

De plus, le lycée est le siège social de l'IFAS (Diplôme d'Etat aide-soignant) avec quatre antennes sur le territoire : Freyming-Merlebach, Verdun, Metz et Thaon-les-Vosges.

« En cette période anxiogène, notre lycée doit rester un lieu accueillant. Il a repris un rythme normal : le restaurant scolaire fonctionne, l'internat de 44 places également sur un mode de fonctionnement adapté, sécurisé et donc sécurisant. Pédagogie, projets, éducation et professionnalisation sont nos priorités et notre quotidien » précise Lionel Beaufort.

Bien que le présentiel soit la règle pour les élèves, de nombreuses instances comme, les conseils de classe se réunissent actuellement à distance ; les compétences numériques requises ayant été développées depuis la pandémie.

Quelles perspectives à la Tournelle, établissement E3D (En Démarche de Développement Durable) ? La participation au CMQ (Campus des Métiers et des Qualifications), autonomie et inclusion, en cours de labellisation. Le projet de la Cité Scolaire Inclusive toujours à l'étude.

La nouvelle vie du Lion d'or s'annonce



Les locaux ont été acquis par la municipalité en 2015.

Le maire a donné rendez-vous aux membres du conseil municipal à une heure peu habituelle, samedi 5 décembre, à 9 h 30, pour lancer définitivement le projet d'appartements adaptés pour les seniors dans l'ancien bâtiment de l'hôtel-restaurant du Lion d'or.

Le Lion d'Or est fermé depuis une douzaine d'années. Il est temps de repenser les locaux, acquis en 2015 par l'ancienne municipalité.

Le maire, Jean-Luc Fontaine a présenté au conseil le tableau de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

Faiblesse des sols

Il en résulte un surcoût par rapport aux premières estimations, dû à une étude des sols montrant des faiblesses qui seront palliées par des choix techniques plus onéreux pour garantir une bonne stabilité du bâtiment.

Le montant définitif, avec missions complémentaires incluses, dont des études pour un bâtiment moins énergivore, s'élève à 1.253.150 € HT. Le projet est voté à l'unanimité.

Le déclenchement du permis de construire, des appels d'offres et des demandes de subventions en découleront.

Autre point du jour : l'adhésion au CTASF, coordination territoriale des aides sociales facultatives, du territoire terre de lorraine. Le conseil, à l'unanimité, vote une participation annuelle de 100 €.

Les élus valident la longueur de la voirie communale de 6.239 mètres sur demande de la préfecture.

Le conseil approuve le rapport de gestion 2019 de la SPL-XDEMAT créé en 2012 afin de bénéficier des outils de dématérialisation.

Des aides plus importantes pour le périscolaire

Le conseil municipal s'est réuni pour prendre les délibérations suivantes.

Chemins ruraux. Le conseil autorise, avec un vote contre (Didier Bataillard), le maire à engager les démarches pour l'ouverture d'une enquête publique pour la désaffectation des chemins ruraux situés aux abords du centre Parisot.

Compensation CCMM. Ouverture d'une ligne de crédit au budget d'un montant total de 4.456 € pour les attributions de compensation à la CCMM.

Documents dématérialisés. Le conseil approuve le rapport de gestion de la SPL-XDEMAT (dématérialisation des documents).

Périscolaire. Le conseil approuve la modification de la grille tarifaire des services périscolaires ainsi que la modification du règlement périscolaire qui seront communiqués ultérieurement et autorise le maire à signer la convention de prestation de la CAF 2021 à 2024. Avec ces modifications, les aides de la CAF seront plus importantes. Didier Bataillard précise qu'il faudra respecter le nombre d'encadrants nécessaire, selon cette convention et vote contre.

Bois. Suite à une erreur de numéros de parcelles de la part l'ONF, le conseil vote de nouveau le programme des coupes 2021. Les parcelles concernées sont 19 a, 20 a, et 24.

Prime Covid. Le conseil approuve l'attribution d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'urgence sanitaire du printemps.

Le maire précise qu'elle sera établie en fonction du surcroît de travail. Pour Didier Bataillard, cette notion de surcroît est trop imprécise et vote contre, tout comme Catherine Leclère.

Mercredi 09 décembre 2020 / Chaligny

Les projets du nouveau CCAS



Le CCAS presque au complet : Jean-Claude Schaefer, Michel Wiedenkeller, Martine Sarr, Valérie Lhomme, Josiane Mahier, Valérie Picard et Christiane Barthélemy. Absents : André Bagard et Cynthia do Paco.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la nouvelle municipalité, composé de 4 élus municipaux et de 4 personnes nommées, a établi son plan de bataille.

Les diverses formes d'aides déjà en place ont été entérinées. La liste de personnes âgées isolées établie par l'ancienne municipalité lors du premier confinement a été reprise. Au-delà des actions individuelles existantes, les membres réfléchissent à organiser un réseau de bénévoles qui maintiendrait un contact avec elles.

Nouveauté : le repas des anciens est remplacé par un colis aux foyers dont une personne au moins a atteint les 70 ans.

Valérie Picard, vice-présidente du CCAS, précise : « 370 foyers sont concernés alors que moins de 200 personnes participaient au repas annuel. Le coût global sera le même, environ 5.000 €. » Et les écoliers aussi seront gâtés, ils recevront chacun un chocolat en forme de saint Nicolas.

En partenariat avec une banque, le CCAS a décidé de verser à chaque naissance 20 € sur un livret d'épargne au nom du bébé, qui seront complétés par 20 € de cette banque.

Mais le grand projet des membres, c'est l'enquête sur les besoins sociaux des Chalinéens.

« Nous avons élaboré un questionnaire qui sera distribué dans chaque foyer. Il balaie toutes les tranches de la population et toutes les catégories de besoins. Nous espérons que les habitants seront nombreux à répondre, car cela nous permettra de définir nos priorités » conclut Valérie.

Mercredi 09 décembre 2020 / Chavigny

Deux bateaux pirates dans les rues de Nancy



À l'Abordage, un « manège » participatif de la Cie Histoire d'Eux qui fera ses grands débuts en mai prochain à Rome, mais dont les deux bateaux sortiront à Nancy le week-end des 19 et 20 décembre.

À Chavigny, La Cie Histoire d'Eux a mis le confinement à profit pour réaliser deux impressionnants bateaux de pirate, cœur de leur prochain spectacle conçu comme une bataille navale participative. Les deux fiers vaisseaux écumeront en avant-première les rues de Nancy

pour les fêtes de la Saint-Nicolas.

C'était imaginé pour les enfants, mais les yeux des adultes en pétillent d'avance ! Deux bateaux de pirates ! Ou plutôt un bateau de pirates, un autre de corsaires, armés de canons, habités d'intrépides écumeurs des mers, alors qu'au sommet des mâts s'agitent un singe hurleur et un perroquet moqueur. Tel est le décor du nouveau spectacle imaginé par la Compagnie Histoire d'Eux. Ou plutôt un « manège, amené de plus en plus à prendre la tournure d'un spectacle » : une bataille navale en live...

Car, à bord de ces fiers vaisseaux, seront invités douze compagnons de la flibuste volontaires, répartis en deux équipages rivaux. L'assaut sera sans pitié, la confrontation sanglante et les boulets de canon foudroyants.

D'un côté, les boucaniers fidèles à la capitaine pirate Anne Bonny ; de l'autre, les marins loyaux à Barberousse. Soit, pour chacun, deux canoniers chargés d'abattre les automates campés à bord, deux ravitailleurs mobilisés pour récupérer les boulets perdus... Et enfin deux abordeurs accrochés aux ancres et aux chaloupes pour faire tanguer les bateaux et déstabiliser ainsi les canoniers adverses en action.

« Chacune des embarcations est montée sur un système de bascule, selon le bon vieux principe du tape-cul, mais en grand ! » Fanny Beaudoin vient de passer huit mois avec Yannick Toussaint sur cet étonnant « chantier naval ». Le projet était dans l'air du temps, et c'est finalement le confinement qui lui a permis de « prendre l'eau » au sens favorable du mot.

Licorne et Mayflower

« Comme on avait du temps à perdre... », il n'a pas été perdu pour tout le monde ! Ces deux bâtiments doivent beaucoup à l'huile de coude, à l'imagination, mais aussi aux trésors... d'une ressourcerie locale. Et l'effet en est tout à la fois séduisant et saisissant ! Yannick Toussaint est de ceux, qu'enfants, la piraterie et les grands explorateurs ont beaucoup fait rêver. « Esthétiquement, on s'est d'ailleurs autant inspiré de la Licorne de Tintin que du Mayflower. »

Les amarres ne devraient en être coupées qu'au printemps prochain. D'ici là, des tests seront tentés avec la complicité des écoles de Nancy. Mais d'ores et déjà, à la faveur des festivités de la Saint-Nicolas, les deux vaisseaux feront bientôt leur toute première sortie à Nancy, en version déambulatoire. Sans pour autant entamer la bataille. Car, en guise de boulets de canon, seront distribués... des bonbons !

Lysiane GANOUSSE

Jeudi 10 décembre 2020 / Pont-Saint-Vincent

Broyage des sapins : une première

Antoine Desmonceaux adjoint à l'Environnement et à la Vie de la Cité



Dans votre programme électoral, les conteneurs enterrés faisaient partie de vos propositions. Où en êtes-vous ?

La période test est actuellement en cours et, selon les résultats, nous pourrions élargir le périmètre d'implantation des conteneurs et le nombre de foyers en 2021. Pour l'instant, 2 quartiers et 40 appartements sont concernés : rue Albert-Thomas et rue des Cazottes. La gestion des déchets étant assurée par la CCMM, c'est la Covalom qui met en œuvre ce projet complexe et difficile. Il faut dire que ces structures sont d'une grande aide pour nous et de vrais partenaires pour nos communes.

Vous lancez le broyage des sapins pour la première fois à Pont-Saint-Vincent. En quoi cela consiste-t-il ?

Là encore, les compétences de la Communauté de Communes nous sont précieuses, en la personne d'un technicien spécialisé en biodiversité et biodéchets. Suite à sa proposition d'adhérer à ce projet, nous mettons en place sur le parking de la mairie un lieu de stockage du 26 décembre au 24 janvier. La municipalité et les habitants pourront récupérer le broyat pour leurs espaces verts et jardins respectifs.

L'ouverture des commissions citoyennes a été stoppée du fait du reconfinement. Pouvez-vous nous en expliquer la démarche ?

Si tout va bien, la démarche sera relancée en janvier 2021. Une seule réunion a eu lieu en octobre. Le principe est d'apporter une solution à des problèmes soulevés, par exemple, lors de la sous-commission « Projets citoyens » gérée par un Vincinpontain.

Fin des cabanons du lac : « Hors de question d'aller habiter dans un bloc ! »



Pour Jocelyne, en plein démontage de son cabanon, c'est « un deuil qui commence ». Pour d'autres, pas question de partir.

Le 31 décembre, tous les résidents des cabanons du Pâtis des Iles, entre le lac de Messein et la Moselle, devront avoir quitté les lieux. Conformément à un arrêté préfectoral de 2015. Certains sont déjà partis ou en plein chantier de démontage quand d'autres n'imaginent pas aller vivre ailleurs.

Nous avons laissé Jocelyne et Gérard à leur repos, au mois de juin. À l'ombre d'une pergola, au milieu des fleurs. Il faisait beau et chaud, au 130 Allée des Pêcheurs. Rien à faire. Juste à regarder l'été s'étirer et laisser fondre les glaçons. Entre amis, en famille. À quelques kilomètres des quatre murs d'un appartement de location, à Maxéville. Du bonheur simple, pur, rattrapé par ce premier dimanche de décembre, froid et humide.

Jocelyne : « C'est un deuil qui commence »

En tenue de travail, Jocelyne a perdu son sourire estival. Un cutter à la main, elle taillade la laine de verre dans ce qu'il reste de toiture et c'est tout son cœur qui saigne. Des souvenirs en lambeaux à balancer à la déchetterie. « Pendant 12 ans, nous avons été heureux, ici. On y passait toutes nos vacances. C'est un deuil qui commence... », confie pudiquement, la retraitée.

Son cabanon n'est plus que l'ombre de lui-même. Mais Jocelyne et Gérard font le job. Proprement. Pour faire place nette autant que possible d'ici au 31 décembre. L'arrêté préfectoral de 2015 prévoyait pourtant le coup de balai au 24 juillet 2020. Les « cabanoniers » ont bénéficié d'un sursis de cinq mois en raison de la crise sanitaire. Aujourd'hui, si tous sont dans la dernière ligne droite, tous ne vivent pas la même situation. C'est le cas de Pascal, 55 ans. Il est l'un des résidents permanents du Pâtis. « Mon petit coin de paradis ». C'est écrit en lettres argentées sur la baie vitrée de son chalet de l'Allée des Lilas. « Il appartenait à mes parents, je l'ai conforté de mes mains et j'habite ici à l'année avec ma femme depuis 10 ans. Nous sommes habitants de Messein. On paye nos impôts et taxes comme tout le monde. On ne nous mettra pas dehors comme des chiens ! »

Pascal : « Nous ne sommes pas des sous citoyens ! »

Vendeur sur les marchés, Pascal vit d'autant plus durement l'échéance qu'actuellement, le travail se fait rare avec le coronavirus. « Je ne peux pas tout abandonner comme cela. Mon chalet à une valeur financière mais aussi sentimentale. Et puis pourquoi nous n'aurions pas droit à la trêve hivernale ici, au Pâtis ? Nous ne sommes pas des sous citoyens ! » Le Messinois ne s'arcboute pas à l'idée de partir. « Partir, mais pour aller où ? », interroge-t-il, néanmoins. « Hors de question d'aller habiter dans un bloc. Moi et ma femme, on cherche juste une petite maison avec un petit bout de terrain. Et pour l'instant, on n'a rien trouvé et la mairie n'a rien proposé. On a l'impression d'être abandonnés ».

Dans son chalet en bois au balcon vermoulu qu'il occupe avec sa compagne, Guy, l'ex conseiller municipal, n'a pas l'intention de se déraciner des bords du lac. « Mon grand-père habitait là », lâche le quinquagénaire. « On ne me mettra pas dehors. Je suis chez moi ici, j'y ai fait trois enfants ! Je n'irai nulle part et surtout pas en HLM ».

André - « Dédé », pour les habitants du Pâtis - s'est résolu les larmes aux yeux, à commencer à vider son chalet. Et à abandonner la terre fertile d'un jardin cultivé avec passion durant 43 ans. « Le problème c'est qu'il faut trouver un lieu de stockage. On ne peut pas tout jeter à la poubelle et tout perdre d'autant que nous sommes contraints de partir sans la moindre indemnisation alors que le préjudice - financier et moral - est très lourd ».

Jean-Pierre : « Pas question que ça devienne une décharge à ciel ouvert »

En bordure du ruban de bitume qui mène au stade de foot, au n° 26-27, le drapeau corse de Jean-Pierre, trésorier de l'association du Pâtis des Iles, claque toujours au vent derrière le portail verrouillé. Il n'y a plus guère que les chats et les curieux pour observer la tête de Maure. « J'ai tout enlevé et le 15 décembre, je rends les clés à la mairie. Mais attention : pas question qu'on vienne ensuite me demander de payer des impôts et que ça devienne une décharge à ciel ouvert comme c'est le cas dans d'autres parcelles », observe Jean-Pierre, domicilié à Nancy. Quitter ce lopin de terre au bord de l'eau et laisser se noyer 18 ans de souvenirs ? « Un crève-cœur. J'y voyais et recevais mes amis ; je discutais avec les pêcheurs... Qu'est-ce qu'on va devenir, désormais ? »

Alain THIESSE

Vendredi 11 décembre 2020 / Messein

Maire de Messein : « On continue à chercher des solutions »



Pour le maire de Messein, la fin des cabanons représente aussi la fin d'une manne financière pour la commune.

Il l'assure, Daniel Lagrange : « On continue à chercher des solutions de relogement avec la com'com, notamment pour au moins cinq résidents permanents identifiés qu'on va essayer d'accompagner au maximum », précise le maire de Messein qui a rempilé pour un 3^e mandat à la tête de la commune lors des dernières municipales.

« Certains ont déjà été relogés, comme cette résidente, dans un appartement MmH à Neuves-Maisons. Mais d'autres sont très exigeants et/ou n'ont pas les moyens. J'ai contacté Voies navigables de France (VNF) car il existe des maisons qui pourraient faire l'affaire le long du canal de jonction ou des Vosges mais ça va être compliqué », poursuit le maire. « Il faut également que les gens cherchent par eux-mêmes ».

Le premier magistrat met en avant que le départ « des parcelles » est ordonné par un arrêté préfectoral pris il y a 5 ans car le site est en « zone inondable et qu'il se trouve dans le périmètre de captage d'eau potable qui alimente 10.000 personnes ». Daniel Lagrange dit « comprendre le crève-cœur » que cela représente de devoir partir, « mais il n'y a pas le choix ».

« Pour beaucoup, c'était leur Côte d'Azur mais il faut respecter l'arrêté. Ma porte est toujours ouverte pour faire du cas par cas s'il le faut. Pour la commune qui louait ces 170 parcelles à l'année, c'est 50.000 € de ressources en moins dans les finances communales ».

Qui va payer la destruction des bâtis, l'évacuation des déblais et autres déchets ? « Chaque locataire a signé une convention dans laquelle il s'engage à rendre le terrain nu à son départ. Il va en rester, c'est certain mais on leur demande d'enlever tout ce qu'ils peuvent », observe le maire. « On fera ensuite un état des lieux, un constat et un devis. Le restant à évacuer sera à la charge de la commune.

Nous travaillons à un plan de requalification du site pour que le reste à charge soit le plus faible possible. À l'horizon 2026, il faut que le site soit devenu une zone harmonieuse pour tout le monde ».

A.T.

Mercredi 16 décembre 2020 / Chaligny

Débats autour de la vente de deux biens publics



Le point concernant la vente de ce terrain arboré, où s'élevait l'ancien foyer des anciens, pour un projet de construction privée, a suscité de vifs débats et n'a été adopté que de justesse.

Ambiance tendue à la réunion du conseil municipal, vendredi soir. Après la présentation de Fanny Bezon qui remplace Agnès Thouvenin, démissionnaire, les choses se sont corsées.

Dans une déclaration préliminaire, un élu de la minorité réclame des réunions en visioconférence, ce que le maire réfute en arguant du coût des installations et de l'exemple de la comcom qui réunit quarante conseillers en présentiel.

Puis, l'ordre du jour est examiné. Deux points font l'objet de vifs débats : la vente à un habitant dans la rue de Géleau de l'ancien garage communal situé Grand-Rue et la vente des 1.400 m² de terrain arboré de l'ancien foyer des anciens, proche de l'école maternelle.

Dans les deux cas, la minorité reproche l'absence de discussion préliminaire en commission avant la délibération en conseil municipal.

La localisation du garage « est ultra-stratégique dans ce quartier où le stationnement est difficile. La vente de gré à gré n'est pas adaptée. Il faut informer tout le monde de ce projet ! » déclare une élue de la minorité, qui ne connaît pas moins de douze personnes intéressées.

Quant au terrain de l'ancien foyer des anciens, le débat est encore plus âpre. Beaucoup d'élus souhaitent conserver cette parcelle en espace vert. Ce n'est pas l'avis du maire : « Nous avons déjà du mal à entretenir ceux qui existent ! »

Seul le principe de la vente des deux biens est adopté, à une courte majorité dans le deuxième cas.

Mais le choix des acquéreurs est repoussé. Une commission « urbanisme » devra se réunir pour en discuter les modalités.

Subventions aux associations

Autre point : les subventions aux associations. Malgré un doute émis par la minorité sur l'utilité de celle allouée au FJEP, elles sont reconduites à l'unanimité avec deux créations : 250 € pour les 3 Chali et 300 € pour Yaka.

Le SCC conserve ses 1.000 € qui s'ajoutent aux dépenses engagées par la commune pour l'entretien du stade et le fonctionnement administratif du club.

Création de places de stationnement



10 places sont prévues rue des Forts-Champs.

En préambule du dernier conseil municipal de 2020, Cédric Schwaederlé a demandé une minute de silence en mémoire de René Fister, ancien maire, décédé. Tous les points abordés ont été approuvés.

? Création de stationnements. Rue des Forts-Champs, 10 places de parking seront créées pour favoriser le stationnement des riverains, avec leur accord. La société TRB est retenue pour 5.780 €. Place des Marronniers, côté rue du Bac, 11 places sont prévues pour faciliter le stationnement pas très aisé à cet

endroit, et résoudre les stationnements sur les trottoirs Grande-Rue. TRB retenue pour 11.639 €

? Achat de livres. 12 ouvrages à 12 € de Claude Krysaniac seront achetés. Intitulés « Méréville et ses environs dans la tourmente de la Seconde Guerre mondiale », ils seront offerts lors des manifestations.

? Vente de bois. 10 à 15 stères à 30 € en bout d'1 m seront vendus, à prendre sur place, suivant un tirage au sort.

? Cession de la parcelle AK 231. 531 m² sise rue des Forts-Champs, 170 €/m² pour 90.270 € hors frais et taxes.

? Cession d'une bande de terrain. n° 7 et 11 rue des Forts-Champs, 170 €/m² espace vert actuellement mais constructible, pour une extension de garage, un habitat...

? Subventions aux associations. 300 € seront versés pour cause de Covid en remplacement de la participation à la vie du village, aux associations qui en feront la demande ; Chorale Amarelli, 765 € ; Tennis et cyclisme, 1.260 € ; Danse Amarelli, 2.015 € ; Foyer rural, 630 € ; AS Méréville, 470 € ; club informatique, 300 € ; chasse, 300 €.

? Demande d'un emplacement pour un commerce ambulancier. Un foodtruck voudrait s'installer. Le conseil ne s'est pas prononcé pour le moment, mais il serait judicieux qu'il travaille le jour de fermeture de la boulangerie le lundi.

Jeudi 17 décembre 2020 / Messein

La société Acra devient Easy certifiée origine France garantie



L'entreprise a été créée en 1985 par le père de Constant Marandel.

Entreprise innovante spécialisée dans la fabrication de machines produisant des volets roulants, Easy est leader dans son domaine. Elle déploie son savoir-faire dans les chaînes d'emballage et les stockages motorisés.

Constant Marandel est le PDG de l'entreprise. « Nous avons 35 ans d'expérience, 25 collaborateurs et nous sommes en plein développement. Notre force est de fabriquer nous-même 100 % de nos besoins. »

L'objectif est aussi axé sur le bien-être de ses salariés. « L'entreprise propose deux heures de sport par semaine pendant la pause méridienne et un panier de fruits est mis à disposition le lundi pour tous. »

De plus, les 35 heures hebdomadaire sont réalisées sur 4 jours pour les personnels de l'atelier.

La qualité du savoir-faire et l'ambiance familiale ont fait la réussite de cette entreprise qui a reçu une délégation composée, entre autres, de Dominique Potier, député de la circonscription, de Daniel Lagrange, maire de Messein, et d'Émilie Dulac, de l'Agence de développement économique Terres de Lorraine.

Constant Marandel, PDG de l'entreprise, a repris la direction de l'entreprise créée par son père en 1985.

Dominique Potier a salué le savoir-faire et la certification origine France garantie, gage de qualité.

Jeudi 17 décembre 2020 / Chaligny

Amandine lance un SOS pour sauver sa chèvrerie



Sans local, Amandine Lesperlette sera obligée de « dire adieu » à son exploitation.

Amandine Lesperlette s'est lancée dans l'élevage de chèvres de Lorraine en 2013. Suite à un bouleversement dans sa vie personnelle, elle est aujourd'hui dans la tourmente. Pour continuer son activité, elle doit trouver un bâtiment d'environ 20 m² à aménager en laboratoire afin d'y faire ses fromages.

Je suis complètement démoralisée... Les chèvres, c'est toute ma vie, et, si je ne trouve pas un local où installer mon laboratoire avant le mois de février, je pourrai dire adieu à mon exploitation. » Des trémolos dans la voix et les traits tirés, Amandine Lesperlette peine à cacher son émotion. En 2013, la jeune femme a abandonné son métier de sylvicultrice à l'ONF pour se lancer dans l'élevage de chèvres de Lorraine, en trouvant son bonheur

à Chaligny. « Quand je me suis installée dans la commune, j'ai signé une convention de prêt à usage avec 250 propriétaires de parcelles constituées d'anciens vergers et vignes qui n'étaient plus entretenues », rappelle la jeune femme, qui fait partie de l'association « Les Amis de la chèvre de Lorraine », créée en 2007, sous l'impulsion de Stefan Jurjanz, enseignant chercheur, grâce à qui la chèvre de Lorraine a ressuscité.

Avec eau et électricité

Aujourd'hui, Amandine Lesperlette est à la tête de 40 caprinés qui s'épanouissent dans un espace naturel de 8 hectares, à La Côte, sur les hauteurs de Chaligny, en pratiquant l'éco-pâturage. Tous les ans, elle produit entre 90 et 100 fromages avec le lait de ses « filles » qu'elle vend par le biais des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ou encore le réseau de La Ruche qui dit Oui. Travaillant de façon naturelle, elle fabrique ses fromages de février jusqu'au mois d'octobre. Mais, cette année, elle a dû faire face à un bouleversement dans sa vie privée la contraignant à déménager son atelier de fabrication. « Pour l'instant, je n'ai trouvé aucun bâtiment approprié pour installer mon laboratoire », souligne l'éleveuse, très inquiète pour l'avenir de son exploitation. « J'ai besoin de trouver un espace d'environ 20 m², de la dimension d'un garage, qui a l'eau, l'électricité et le tout à l'égout, que je puisse aménager rapidement, dont le loyer est raisonnable, ou alors un terrain viabilisé ou viabilisable pouvant accueillir une construction modulaire. La difficulté, pour moi, c'est de concilier proximité et pérennité dans un délai restreint. En deux mois, je ne vais pas investir dans d'importants travaux si le bail n'est pas pérenne. Et pour rester dans une bonne qualité de fromage, il faut que la fromagerie soit à proximité du lieu d'élevage, afin d'éviter de trop grandes variations de température pendant le transport. »

Pour sortir de l'impasse, Amandine Lesperlette est allée frapper à la porte de la mairie et de la communauté de communes de Moselle-et-Madon où elle a été reçue. Les personnes pouvant l'aider peuvent la contacter au 06.15.98.41.85.

Jean-Christophe VINCENT

Les maires interviennent à l'école



Les 24 élèves de CM2 de la classe de Caroline Six sont attentifs à l'intervention des maires.

C'est une tradition qui perdure depuis 10 ans dans l'école. Les maires des deux villages du SIS, de Sexey-aux-Forges et de Maron, viennent en classe de CM2 le temps d'un après-midi pour répondre aux questions des enfants. Les thèmes portent sur la mairie, son organisation, ses missions, la fonction de maire, ses missions et devoirs, les élections, la gestion des écoles... Les questions sont travaillées en amont, en classe. L'objectif pédagogique concerne aussi bien la prise de notes, le langage oral que la connaissance des institutions de la République. Une

semaine après la rencontre, les enfants doivent répondre à un questionnaire « officiel », corrigé par M. Potts et M. Maniette, maires de Sexey-aux-Forges et de Maron. Ceux qui auront le mieux répondu recevront un bon d'achat « multimédia et culture », lors de la cérémonie des vœux. Ils auront aussi la responsabilité de porter les gerbes de fleurs lors des cérémonies officielles des 8-Mai et 11-Novembre 2021. Chaque enfant se verra aussi offrir de la part du SIS un « livret citoyen » regroupant toutes les informations utiles sur ces thèmes.



ACTUALITES

DIVERSES

Prévenir les inondations

En accentuant l'alternance sécheresses/précipitations, le dérèglement climatique chamboule certains cours d'eau. Plus que jamais, la prévention des crues implique de jeter un pont entre urbanisation et environnement. Bref, de rétablir un partenariat avec la nature.

Comment oublier les terribles images de la tempête Alex dévastant en octobre la vallée de la Roya ? Ennoyant plusieurs communes de l'arrière-pays niçois, les trombes d'eau sont venues rappeler la nécessité de prévenir de tels phénomènes afin d'en limiter les conséquences. En dépit des différences géographiques, les crues n'épargnent pas le Grand Est, mettant parfois en péril des zones habitées. Face à l'accentuation des phénomènes extrêmes, les plans de prévention se multiplient sur la base de diagnostics partagés par les collectivités et les administrations. Ce que prévoient notamment les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage). « En matière de lutte contre les crues, la réflexion intègre désormais la nécessité de protéger les biens et les personnes, tout en œuvrant à la restauration des cours d'eau », rapporte Marc Hoeltzel directeur de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

« Il faut protéger les prairies »

Opérations de renaturation, reméandrage, endiguement, fossés drainants et remise en état des zones humides, « il faut recréer des zones d'expansion des crues en amont, afin de redonner à l'environnement la capacité de jouer son rôle tampon ralentissant la dynamique des inondations ». Celle qui, dans le Grand Est, a en gestion la ressource, dispose d'un bel atout : le territoire de son ressort présente de nombreuses prairies bordant le lit des rivières. Pour les protéger, elle favorise l'implantation agricole de systèmes en herbe. C'est ainsi qu'une filière de blé panifiable fédérant une petite dizaine d'exploitants a vu le jour dans la vallée du Rupt de Mad. « Cela pérennise environ 200 hectares le long du cours d'eau ». Affluent de la Moselle, le Madon capte lui aussi l'attention. Et pour cause, le vallon est régulièrement en proie aux caprices de la rivière qui file de Lerrain (88) à la confluence de Pont-Saint-Vincent (54). De tous ses débordements, ceux de 1947 et 2006 ont marqué les esprits. « À chaque fois, les dégâts matériels sont d'autant plus conséquents que certains aménagements constituent autant d'obstacles très pénalisants », relève Philippe Larivière, directeur de l'EPTB (Établissement public territorial de bassin) Meurthe-Madon. « Ainsi, les nombreuses maisons de tanneurs en bord de rivière à Mirecourt (88) ont-elles été transformées en partie basse, là même où les artisans utilisaient l'eau pour nettoyer les peaux. » Si elle a un coût - le programme (PAPI) Madon sur six ans est évalué à 12 M€ - la prévention des inondations repose sur la reconquête du milieu naturel « comme la création d'annexes hydrauliques, de frayères à brochets, ou la mise en place de digues en travers du lit de la rivière. Le principe étant, qu'en ce domaine aussi, mieux vaut prévenir que guérir ».

Xavier BROUET
